

13 janvier 2022

Comité exécutif

Séance ordinaire du 13 janvier 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 13 janvier 2022, à 13h30, dans la salle des Comités à l'hôtel de ville, à laquelle sont présents par visioconférence mesdames Claire Charbonneau et Mélanie Dufresne ainsi que messieurs Marco Savard et Sébastien Gaudette, siégeant sous la présidence de madame Andrée Bouchard, le tout formant quorum.

Monsieur Daniel Dubois, directeur général, monsieur Stéphane Beaudin, directeur général adjoint, madame Maude Clossey, directeur général adjoint ainsi que monsieur Pierre Archambault, secrétaire, sont présents par visioconférence.

— — — —

Madame la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

CE-2022-01-0001

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis, en y apportant toutefois la modification suivante:

- ajout de l'item 4.3 : « Prolongation des assurances ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

PROCÈS-VERBAUX

CE-2022-01-0002

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2021

Chaque membre du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2021.

13 janvier 2022

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Sébastien Gaudette

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2021 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES

CE-2022-01-0003

Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2022

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que soit autorisé le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, incluant la tarification au Carrefour du capital humain.

Qu'à cette fin, la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de la cotisation de la Ville au montant total de 84 795,07 \$, incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

CE-2022-01-0004

Demande de participation d'un membre du conseil municipal au « Forum sur les infrastructures végétalisées » offert par Québec Vert

CONSIDÉRANT les différentes activités tenues à l'intention des membres du conseil municipal;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Sébastien Gaudette
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que madame la conseillère Jessica Racine-Lehoux soit autorisée à participer au « Forum sur les infrastructures végétalisées » qui se tiendra le 17 février 2022 et organisé par Québec Vert, au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe.

Que la trésorière soit autorisée à défrayer les dépenses afférentes à cette participation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 janvier 2022

-- -- -- --

CE-2022-01-0005

Prolongation des assurances générales

CONSIDÉRANT que la Ville est en négociation pour le nouveau contrat d'assurance;

CONSIDÉRANT que l'évaluation de l'ensemble des besoins en assurance n'est toujours pas complétée par notre consultant;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prolonger les divers contrats d'assurance jusqu'au 16 février 2022, soit les polices d'assurance suivantes : l'assurance automobile, l'assurance de responsabilité civile générale, l'assurance de responsabilité civile excédentaire, l'assurance de responsabilité municipale, l'assurance de responsabilité des fiduciaires, l'assurance des biens, l'assurance fidélité des employés, l'assurance bris des machines, l'assurance bateau, l'assurance pollution, l'assurance frais juridique et l'assurance Cyber Risques;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit autorisé le prolongement des divers contrats d'assurance précédemment cités jusqu'au 16 février 2022, et ce, pour un montant de 84 065,49 \$, taxes applicables incluses.

Que l'avocate-conseil à la Direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, toute documentation nécessaire pour les fins de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX

CE-2022-01-0006

Appel d'offres – SA-476-IN-21-P – Services professionnels pour la confection de plans et devis pour la réfection des infrastructures sur l'avenue Hamel - ING-753-2018-011

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public la Ville a reçu des soumissions pour les services professionnels pour la confection de plans et devis pour la réfection des infrastructures sur l'avenue Hamel;

13 janvier 2022

CONSIDÉRANT que ces soumissions ont été analysées selon les critères établis à la grille d'évaluation et de pondération, telle qu'autorisée par la Direction générale;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit Stantec Experts-conseils Ltée, le contrat de services professionnels pour la confection de plans et devis pour la réfection des infrastructures sur l'avenue Hamel, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, au coût forfaitaire inscrit dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-476-IN-21-P pour un montant total de 92 577,87 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités de l'emprunt décrété par le règlement no 2045, et que la présente résolution soit conditionnelle à l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

TRAVAUX PUBLICS

CE-2022-01-0007

Octroi d'un contrat de gré à gré pour des services professionnels pour l'élaboration d'une étude préliminaire pour la réhabilitation de l'ancienne gare du Canadien National - SA-2925-TP-21-G

CONSIDÉRANT qu'un contrat pour des services professionnels pour l'élaboration d'une étude préliminaire pour la réhabilitation de l'ancienne gare du Canadien National peut être accordé de gré à gré selon les dérogations permises par le règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1709;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Sébastien Gaudette
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit accordé à « Nadeau Blondin Lortie architectes inc. » le contrat pour des services professionnels pour l'élaboration d'une l'étude préliminaire pour la réhabilitation de l'ancienne gare du Canadien National, au prix forfaitaire du fournisseur, reçus le 23 novembre 2021 et confirmé dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2925-TP-21-G, pour un montant total de 26 904,15 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités de l'emprunt décrété par le règlement n° 1924.

13 janvier 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

CE-2022-01-0008

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire